



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- **séance** -----

du

mercredi 08 octobre

----- **2025** -----

Sont présents (es) :

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	Abdelnour LARDIDI	2 ^e secrétaire adjoint	liste UNSA CSE 3/SUR
<i>Mme</i>	Elodie BERTHIER	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Karim ROUIJEL	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Gregory GUIDEZ	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	André BAZIN	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Fabrice DELAGE	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Karl BENOIST	-	liste CFE-CGC CSE 12/MTS
<i>Mme</i>	Florence ESCHMANN	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Magaly CLEUET	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Jessica RICHARDS	-	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
MM.	Aurélien DERACHE	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Nourredine ABOUTAIB	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	José JONATA	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Damien MORILLA	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Samy SI-TAYEB	-	liste LA BASE CSE 4/RER
	Jean-Marie DUCELIER	-	Sans étiquette CSE 2/RDS CENTRES BUS

¹ Remplace Karim ROUIJEL en tant qu'élu titulaire pour les votes

² Remplace Karl BENOIST en tant qu'élu titulaire pour les votes

³ Remplace Elodie BERTHIER en tant qu'élu titulaire pour les votes

⁴ Remplace Grégory GUIDEZ en tant qu'élu titulaire pour les votes

⁵ Remplace André BAZIN en tant qu'élu titulaire pour votes

⁶ Remplace Fabrice DELAGE en tant qu'élu titulaire pour les votes

Assistant à la séance :

MM. Sami **OUAKSEL**
Gilles **DELEFOSSE**
Vincent **GAUTHERON**
Cyril **LARDIERE**

Représentant du syndicat FO RATP
Représentant du syndicat UNSA
Représentant du syndicat CGT
Représentant du syndicat CFE-CGC

Mme. Valérie **DADOU**

Conseil de Prévoyance

ORDRE DU JOUR

I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

- | | |
|---|---|
| • <i>Attribution des lots 48 et 49</i> | 7 |
| • <i>Entrée en vigueur de la note 60-72 C</i> | 7 |
| • <i>Conseil et assistance juridique vis-à-vis des agents victimes d'agressions</i> | 7 |
| • <i>Trafic & recette</i> | 8 |

II INFORMATIONS DU SECRETAIRE

- | | |
|----------------------|----|
| • <i>Secteur ASC</i> | 10 |
|----------------------|----|

III - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES SUPPLEMENTAIRES ET ORDINAIRES DES 10 ET 29 JUILLET 2025 15

IV - QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLE

- | | |
|---|----|
| 1. <i>Information en vue de la consultation sur la fermeture annuelle de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre de la sobriété énergétique</i> | 17 |
|---|----|

V - QUESTION SOCIALE

- | | |
|---|----|
| <i>Information sur les Enfants du Métro</i> | 27 |
|---|----|

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour. J'accueille M. OUAKSEL qui nous rejoint pour cette séance en tant que représentant syndical pour FO en remplacement de Monsieur BOUZOURENE.

Comme d'habitude, je vous propose de faire le point sur les personnes qui nous ont été signalées absentes pour cette séance.

Pour FO, nous ont été signalées les absences de Mme BERTHIER, M. DERACHE et Mme ESCHMANN. Y a-t-il d'autres absents ?

M. ORSINI.- Mme KAIS également.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme KAIS est absente, ainsi que M. ROUIJEL.

Pour la délégation UNSA, MM. GUIDEZ, LARDIDI, JONATA et Mme CLEUET nous ont été signalés absents.

M. BEN ROUAG.- M. ABOUTAÏB n'est pas présent pour le moment.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la délégation CGT, nous ont été signalées les absences de MM. DELAGE et MORILLA.

M. GAUTHERON.- M. BAZIN est retenu par une séance de CSSCT et M. STEC arrivera avec quelques minutes de retard.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la délégation CFE-CGC, nous ont été signalées les absences de M. BENOIST et de Mme RICHARDS.

M. SI TAYEB est également absent.

Je vous propose de commencer. La séance va s'instruire dans la matinée. L'ordre du jour est assez léger aujourd'hui.

I – INFORMATIONS DU PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais commencer par quelques informations que je souhaitais partager avec vous.

☒ Attribution des lots 48 et 49

On peut de nouveau se féliciter du gain des lots 48 et 49, les deux lots dits "parisiens", qui étaient les deux derniers lots de bus à devoir être attribués. Quand nous faisons le bilan, la RATP se voit attribuer 8 lots sur 12, ce qui représente 70 % du chiffre d'affaires du périmètre historique et 75 % des effectifs qui resteront donc dans le Groupe.

Dans la même période, la somme du chiffre d'affaires perdue sur le monopole et du chiffre d'affaires gagné sur le périmètre France qui inclut Lyon, Bayonne, le Groupe RATP a gagné deux fois plus qu'il a perdu : 400 M€ perdus et 800 M€ gagnés. Je pense que l'on peut se féliciter de ce point.

L'accord mobilité Groupe a d'autant plus de valeur et d'intérêt que l'on a de réelles opportunités d'organiser des parcours professionnels et géographiques, compte tenu du maillage que l'attribution des lots remporté par CAP.

☒ Entrée en vigueur de la note 60-72 C

La deuxième information est relative à l'entrée en vigueur de la note 60-72C que l'on a examinée lors de la dernière séance le 24 septembre. L'instance a été consultée sur le projet d'évolution de la note qui s'appelait à l'époque 60-72 B. Pour rappel, vous aviez émis un avis négatif à la majorité. Dans la proposition d'avis adoptée, un certain nombre de préconisations ont été formulées par les membres du CSEC, sollicitant une réponse de la direction. Les directions concernées ont donc œuvré à apporter des réponses à chacune de ces préconisations, certaines d'entre elles aboutissant à l'ajout de précisions dans la note.

Monsieur le secrétaire, je vous propose de vous adresser à l'issue de la séance les documents contenant les réponses ainsi que la note avec les ajouts qui découlent de ces modifications.

M. LE SECRÉTAIRE. - On les transmettra à l'ensemble des élus. Je le précise avant que l'on me pose la question.

☒ Conseil et assistance juridique vis-à-vis des agents victime d'agression

M. LE PRÉSIDENT. - La troisième information concerne le rôle que joue la RATP en matière de conseil et d'assistance auprès des agents qui sont victimes d'une agression physique ou verbale dans le cadre de leurs fonctions du fait de leur qualité d'agent RATP. Afin de s'assurer que tous les agents victimes d'une agression physique ou verbale dans le cadre de leurs fonctions disposent de l'ensemble des informations utiles à la bonne prise en charge de leur affaire et leur permettre de contacter facilement les services idoines de la RATP, la direction JUR adressera dorénavant, à réception de chaque plainte, un courrier à l'agent rappelant le principe de l'assistance selon le choix qu'il exprimera, ainsi que les bons réflexes à adopter en cas d'agression.

L'agent sera destinataire d'un courrier qui traite de la mise à disposition d'une assistance juridique par l'entreprise pour ses agents lorsqu'ils sont victimes d'agression. On précisera à l'agent destinataire du courrier que s'il fait un autre choix que celui de retenir l'avocat de l'entreprise, les frais d'honoraires de l'avocat qu'il aura choisi ne seront pas pris en charge par l'entreprise. Dans le

courrier, il sera informé de la nécessité de nous faire connaître tout ce qui a trait à cette affaire, notamment la réception d'une suite judiciaire à son dépôt de plainte. Il devra nous informer lorsque cette agression donne lieu à consolidation sans qu'une suite judiciaire n'ait été engagée. Enfin, il devra conserver toutes les pièces qui se rattachent à cette affaire (la plainte, les pièces médicales, etc.).

Il y aura ce courrier et une pièce jointe à celui-ci qui synthétise les bons réflexes juridiques à adopter post-agression. Cette pièce jointe renverra, grâce à un QR Code, à un guide d'assistance juridique détaillé qui sera pour l'occasion refondu et publié dans le courant du mois d'octobre 2025.

Trafic et recettes

Je vais terminer les informations par les traditionnels points sur le trafic et les recettes concernant le mois d'août.

Au mois d'août, le trafic EPIC est en légère baisse à 0,2 % en comparaison de la période des JOP de 2024. C'est le réseau de métro qui tire les résultats le plus à la baisse avec 5,1 millions de voyageurs en moins par rapport à l'année passée, qui était une période exceptionnelle. Cet écart est principalement lié aux importants travaux sur le réseau de cet été, ainsi qu'à une comparaison avec un mois dont le trafic était stimulé par les JOP. En revanche, l'an passé, le réseau de bus subissait de nombreuses déviations en lien avec l'organisation des JOP, principalement sur le réseau de Paris. En rattrapage, on observe cette année que le trafic de bus progresse de 2,9 millions de voyageurs par rapport à la même période.

Globalement, le réseau bus EPIC, Paris et proche couronne, progresse de 5,4 %, soit de 2,58 millions de voyageurs.

Le RER affiche une progression de 6,4 % de son trafic par rapport à 2024. À la différence du métro, l'effet dynamisme des JOP s'était moins fait ressentir sur le RER en 2024 puisqu'il y avait eu un recours massif au télétravail, et que l'absence des Franciliens l'été avait diminué le trafic sur le RER.

Enfin, le tramway progresse de 0,9 % sur toutes les lignes qui sont positives, hormis le T1, mais on sait pourquoi.

Tous les réseaux sont en progression sauf MTS sur le mois d'août.

Je poursuis avec la traduction de ces informations relatives au trafic sur les recettes. Au mois d'août, l'évolution des résultats par rapport à août 2024 est atypique en raison des JOP. Vous vous souvenez que la hausse des prix des billets pendant les JOP avait engendré des achats d'anticipation dès le mois de juillet 2024. Par conséquent, durant la période des JO, le volume des ventes de billets avait été particulièrement bas. On avait vendu environ 12 millions d'unités dans nos lieux de vente RATP. Cet élément, combiné avec la montée en charge du ticket métro train RER et du ticket bus tram, qui n'existe pas encore en 2024, met en évidence une augmentation des ventes de 60,3 % en recettes directes. Ce n'est pas représentatif de l'évolution des ventes constatées depuis le début de la réforme tarifaire. Les recettes des forfaits courts sont en baisse de 62,4 % en recettes directes, en raison des ventes importantes des forfaits JOP survenues l'an dernier (à peu près 1,2 million de titres vendus).

Les forfaits mois et semaine sont relativement stables avec -1 % de recettes directes, malgré l'arrêt de la vente des forfaits semaine pendant les JOP en 2024. En effet, en 2025, la hausse mécanique des recettes directes des forfaits semaine compense la baisse des forfaits mois. En ce qui concerne les forfaits ou les titres annuels, les recettes directes de ces titres poursuivent leur augmentation de +5 %, ce que l'on constate mois après mois quand je partage ces informations.

Voilà les informations que je souhaitais partager avec vous.

Monsieur SARRASSAT, y a-t-il des informations du secrétaire ?

II – INFORMATIONS DU SECRETAIRE

M. LE SECRÉTAIRE..- Il y a une actualité.

Secteur ASC

Pour les séjours hiver, on a fait des ventes lundi et vendredi derniers. Au niveau des chiffres, on a 1 707 dossiers avec un succès sur les pensions complètes. Les personnes partent aux sports d'hiver en pension complète. Comme d'habitude, les coffrets rencontrent un succès, 200 ont été vendus en moins de dix minutes. Les personnes prennent les coffrets avec beaucoup de plaisir. Pour l'arbre de Noël, le départ a été un peu chaotique en raison de ralentissements, tout le monde s'est inscrit en même temps.

À la date d'hier, 7 172 agents se sont inscrits à l'une des quatre sessions pour l'arbre de Noël au Parc Astérix, soit 28 594 places. Cela fait 68 % de la capacité totale. On est donc assez serein. Quant à l'arbre de Noël pour les grands, qui est une nouveauté depuis l'année dernière, 4 679 commandes sont en cours sur une capacité de 12 000. Les chiffres sont bien supérieurs à l'année dernière. D'une année sur l'autre, le bouche-à-oreille fait son effet.

S'agissant de la **soirée privative Disney** qui aura lieu après-demain soir, nous accueillerons environ 10 000 personnes dans ce cadre. J'aimerais attirer l'attention de tous les élus en répétant une dernière fois que Disney fera l'entrée des agents, nous n'aurons aucune possibilité d'intervenir à ce niveau. La carte de service sera obligatoire, ou l'attestation certifiant que l'enfant est celui de l'agent. Je ne dirai pas que Disney est un territoire étranger, mais pas loin. Visiblement, les règles sont plus drastiques qu'ailleurs.

Nous avons lancé la **campagne pour récupérer les avis d'imposition** le 7 octobre. Elle se terminera au mois de janvier. N'hésitez pas à rappeler à vos collègues de fournir leur avis d'imposition s'ils veulent bénéficier du maximum de subventions et d'aides. À Bercy, nous avons lancé le click and collect au niveau de l'Inattendu. Il fonctionne correctement et permet de réduire l'attente qui était extrêmement longue, parfois jusqu'au couloir principal. Ce lancement s'est passé dans de bonnes conditions. On l'a décalé d'une semaine pour être certain que tout fonctionnait correctement.

Le samedi 18 octobre, 400 agents viendront au **Théâtre de la Gaîté** pour voir L'embarras du choix, une pièce de théâtre sympathique.

M. LE PRÉSIDENT..- Merci, Monsieur SARRASSAT.

Quelles organisations syndicales ont une déclaration ?

Monsieur GAUTHERON.

M. GAUTHERON.-

Monsieur le Président, Cher.e.s collègues,

Le 04 octobre dernier était célébré le 80^{ème} anniversaire de l'ordonnance n°45-2259 (du 4 octobre 1945) portant organisation de la Sécurité Sociale. Cette dernière est le véritable acte de naissance du Régime Général de Sécurité Sociale en fixant les trois principes fondamentaux suivant :

- *La généralisation progressive de la Sécurité Sociale à l'ensemble de la population : celle-ci étant financée par une double cotisation à la charge des employeurs et des salariés ;*
- *L'unité des Institutions et l'universalité des risques : un régime unique doit être mis en place et des caisses à compétence générale sont chargées d'appliquer les législations sociales ;*
- *La démocratie sociale : les organismes de Sécurité Sociale étant des organismes de droit privé dotés d'une autonomie de gestion et gérés par des Conseils d'Administration composés de représentants de salariés et d'employeurs.*

Ce projet couvre l'ensemble de la population, pas seulement les salarié.e.s ou telle ou telle catégorie de population. Le socle sur lequel notre Sécurité Sociale est bâtie est la protection et la sécurité des travailleuses et des travailleurs, pour qu'elles et ils puissent vivre enfin dignement de leur naissance à leur mort, sans craindre d'être contraint.e.s du jour au lendemain à la mendicité. La dignité est en effet l'un des mots qui revient fortement dans les discours et dans les textes. C'est également un système construit sur la base de l'égalité.

La cotisation sociale repose sur le principe de "contributivité" (la cotisation est calculée à partir du même pourcentage sur le salaire ; "Chacun cotise selon ses moyens" insistait Ambroise Croizat), principe fondamental, qui vient à la fois justifier politiquement une garantie d'accès aux droits sociaux pour les travailleurs.euses, et légitimer politiquement la gestion, par les salarié.e.s, de leur Sécurité Sociale suivant le principe de "celui qui paye, gère".

Force est de constater que tous les dispositifs d'exonérations partielles ou totales de cotisations sociales salariales ou patronales, largement utilisés depuis 1993, réduisent les ressources financières du régime de Sécurité Sociale. De plus, ces différentes exonérations ne se traduisent nullement par une hausse du salaire net, contrairement aux propos, de fait, mensongers, du patronat et de celles et ceux qui les relaient.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de remettre totalement en cause notre modèle de protection sociale. Ce dernier est perçu comme "marché" juteux dont les acteurs des secteurs assurantiels ou bancaires se considèrent anormalement exclus.

Or, nous pouvons déjà constater au quotidien les impacts négatifs des transferts de charges de la Sécurité Sociale vers les complémentaires sur l'accès aux soins et à la santé notamment au travers des nombreux restes à charge.

En effet, chaque nouveau transfert de la Sécurité Sociale sur les complémentaires s'accompagne d'une augmentation tarifaire de ces dernières, dans un contexte marqué par une baisse des salaires de l'ensemble du secteur privé et la quasi-totalité du secteur public, de l'ouvrier jusqu'au cadre, par rapport à l'inflation (au total, les salaires de base ont progressé de près de 13 % depuis fin 2020 quand les prix augmentaient d'un peu plus de 14 % - Note de la Banque de France du 26 mars 2025). Ce qui a pour principale conséquence, en parallèle d'un recours excessif à l'emploi précaire, de voir le nombre de personnes, qui vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et pour qui l'accès aux soins et à la santé est un luxe qu'ils et elles ne peuvent se payer.

Pour autant, cette situation inconcevable, dans un pays qui se dit appartenir aux grandes puissances économiques, ne semble pas ébranler le dogmatisme patronal. La remise en cause du modèle de protection sociale pose une question de santé publique qui n'est pas sans conséquence sur la population et particulièrement celles et ceux qui travaillent. À croire que le patronat n'a nullement besoin de disposer de salarié.e.s en bonne santé !

L'actualité au sein de notre entreprise a notamment été marquée par l'annonce, le 1^{er} octobre dernier, des candidats pressentis pour exploiter les DSP 48 et 49 achevant ainsi la procédure d'attribution des concessions dans le cadre de l'allotissement et de la privatisation du réseau intégré de bus de la RATP.

Ainsi, comme le précise la note Urban Flash n°30/2025 : "Au total et à l'issue de ce vote, le Groupe remporte 8 lots sur 12 et conservera 70 % de l'activité et 75 % des effectifs concernés par l'ouverture à la concurrence du bus chez RDS, qui resteront ainsi dans le Groupe RATP".

Mais concrètement, rester dans le Groupe préserve-t-il le cadre social des agents ? La réponse est bien évidemment non, car une filiale du Groupe n'est pas l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial RATP. Chaque filiale est une entité juridique propre avec son cadre social. Ainsi, les accords collectifs, usages, DUERP, les N.A.O. sont propres à chacune d'entre elles.

D'ailleurs, l'accord relatif à l'organisation du dialogue social au sein du Groupe RATP en Ile-de-France précise en ces termes : "Il pourrait paraître opportun sur certaines thématiques d'harmoniser ou de coordonner les pratiques au sein du périmètre, en laissant toutefois s'exprimer les différences et les nombreuses spécificités en fonction des activités particulières des entreprises, de leur marché, de leur lieu d'implantation ou des usages et modes de fonctionnement propres à chacune d'entre elles".

C'est donc à la conclusion des différents accords de substitutions dans chacune des nouvelles entités que les collègues mesureront les impacts sur leurs conditions de travail, de rémunération et de vie de l'ouverture à la concurrence ainsi que la déloyauté de toutes celles et ceux qui leur auront expliqué depuis des mois qu'il ne fallait pas craindre le transfert de l'EPIC à une filiale du Groupe.

À titre d'exemple, des coups tordus qui apparaissent au fil du temps de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence, il y a la dernière décision d'IDFM concernant les SUP et les IV transférés au CESCO.

Au cours des négociations sur l'accord de substitution, les représentants d'IDFM ont toujours refusé de considérer la possibilité que des incidents d'exploitation puissent avoir lieu la nuit et se sont bornés à définir les horaires d'ouverture du CESCO de 05h30 à 02h30.

Lors du Conseil d'Administration du 17 octobre prochain, en plus de délibérer sur l'attribution des concessions des DSP 48 et 49, il sera aussi soumis, pour approbation, une délibération visant à instituer une astreinte quotidienne sur le créneau "02h30-05h30". Il est proposé la somme de 12€ bruts par nuit d'astreinte, en plus des heures de travail effectuées, en cas de déclenchement de cette dernière.

À 24 jours de la date des premiers transferts, nous savons que plusieurs sujets ne sont pas réglés. Parmi eux, il y a la gestion des flux concernant l'affiliation au régime de retraite RATP qui nécessitera, de la part des concernés, un contrôle attentif de leur situation.

Il y a aussi, comme nous avons pu le constater lors de la restitution de l'expertise sur les conséquences sur l'EPIC RATP de la mise en place d'une exploitation multi-opérateurs, la longue liste des interrogations, pour ne pas dire des points critiques, notamment sur les procédures et la perte de réactivité des interventions dans le cadre de la sécurisation du réseau tant pour les agents que pour les usagers.

Rappelons, entre autres, qu'à date, l'interopérabilité des agents de sécurité des différentes entreprises n'est pas juridiquement possible.

Pour dédouaner la responsabilité de son choix politique de mise en concurrence des entreprises, et donc des salariés, dans l'éclatement des différents conflits sociaux dans les entreprises du réseau OPTILE, IDFM a mis en avant... le calendrier !

Force est de constater que l'échelonnement du processus de privatisation du réseau de bus de la RATP n'a pas permis d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles générées par le démantèlement d'un réseau intégré. Pour autant, l'Autorité Organisatrice a décidé de passer outre et devra donc assumer la totalité des conséquences de son dogmatisme. Difficile de croire, qu'à court ou moyen terme, il n'y ait pas quelques turbulences sociales dans les 12 entreprises chargées de l'exploitation des DSP issues de notre réseau de surface.

Bien que le contexte politique, qui nous est imposé par des ambitions personnelles au détriment de l'intérêt général, mette la procédure de nomination en suspens, aborder la question de l'ouverture à la concurrence nous conduit à évoquer rapidement un autre sujet d'actualité, qui concerne notre entreprise, qu'est le départ annoncé de notre PDG pour la SNCF.

Si nous savons que le choix appartient au Président de la République, il n'en demeure pas moins que la temporalité de cette annonce n'est pas du meilleur goût. Annoncer un changement de PDG alors que 40 % des effectifs sont appelés à quitter l'entreprise, conséquence de choix politiques de l'Autorité Organisatrice mais aussi du pouvoir exécutif, est l'expression d'un mépris prononcé, non seulement à l'égard des premiers concernés mais aussi de celles et ceux qui, certes, resteront dans l'EPIC mais subiront les réorganisations qui en découlent.

Vous le savez, la CGT-RATP s'est toujours refusée à toute considération personnelle à l'égard des PDG considérant que notre seule préoccupation n'est pas le casting mais la feuille de route. Si nous devons reconnaître que, sur la forme, le Président CASTEX a été disruptif par rapport à sa précédente, il n'en demeure pas moins que, sur le fond, il s'est inscrit dans la même politique de démantèlement de notre entreprise publique de Service public.

Pour la CGT-RATP, le bilan du PDG CASTEX se mesure aux résultats du baromètre engagement : "ça va ?" !

À la question légitime du successeur ou de la successeure de Jean CASTEX, nous portons la nécessité d'un véritable débat public sur la feuille de route qui lui sera attribuée afin d'accroître le droit universel à la mobilité en Île-de-France, pierre angulaire d'une Région humaine et solidaire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT..- Merci. S'il n'y a pas d'autres déclarations, je vous propose de passer au point suivant qui va nous amener à faire le point sur les personnes qui pourraient voter.

M. ABOUTAÏB n'est pas arrivé et M. STEC non plus.

**III – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES
SEANCES DU CSEC DES 10 ET 29 JUILLET 2025**

(M. STEC entre en séance.)

Mme PASQUIER..- En l'absence de M. GUIDEZ, M. MERCIER, acceptez-vous de voter à sa place ?

M. MERCIER..- Oui.

Mme PASQUIER..- En l'absence de M. ROUIJEL, Madame AZEVEDO, acceptez-vous de voter à sa place ?

Mme AZEVEDO..- Oui.

Mme PASQUIER..- En l'absence de Madame BERTHIER, Monsieur CHAGH, acceptez-vous de voter à sa place ?

M. CHAGH..- Oui.

Mme PASQUIER..- En l'absence de M. BAZIN, Monsieur TONDUT, acceptez-vous de voter à sa place ?

M. TONDUT..- Oui.

Mme PASQUIER..- En l'absence de M. DELAGE, Monsieur MARQUES, acceptez-vous de voter à sa place ?

M. MARQUES..- Oui.

Mme PASQUIER..- En l'absence de M. BENOIST, Madame GUÉROULT, acceptez-vous de voter à sa place ?

Mme GUÉROULT..- Oui.

Mme PASQUIER..- Cela fait un total de 22 votants : 7 CGT, 5 FO, 5 UNSA, 4 CFE-CGC et un sans étiquette.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2025 ?

(Il est procédé au vote.)

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CGT (7) – CFE-CGC (4) – SE (1)

➔ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Approbation du procès-verbal de la séance supplémentaire du 29 juillet 2025

(Il est procédé au vote.)

Pour : FO (5) – UNSA (5) – CGT (7) – CFE-CGC (4) – SE (1)

➔ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT..- Merci beaucoup.

IV – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Information en vue de la consultation sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans la cadre du plan de sobriété énergétique

Madame Delphine LALAU-DESCHAMPS, responsable unité spécialisée – SDG/IMMO

Madame Ludivine GAUTHIER, HR Partner - DRG

Madame Aurélia MENACER, chargée étude développement entreprise – SFD/RSE

participent à ce point de l'ordre du jour

M. LE PRÉSIDENT..- Ce point de l'ordre du jour va nous amener à vous informer en vue d'une prochaine consultation sur un projet de fermeture annuelle des sites tertiaires dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales représentatives le 26 septembre dernier, puis a été présenté dans une commission commune, Commission économique et CSSCT centrale, le 29 septembre.

Madame AZEVEDO, merci de nous rendre compte des travaux de la commission. Ensuite, on organisera les échanges.

Mme AZEVEDO..-

☒ Rapport Commun de la Commission Economique et de la Commission SSCTC sur la fermeture annuelle de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique

Les intervenants pour ce dossier, lors de la Commission Commune Economique et SSCTC du 29 septembre 2025, étaient Mesdames Delphine LALAU DESCHAMPS, Aurélia MENACER et Stéphanie DORAIN et nous les remercions pour leur présentation et leurs explications.

En préambule, il est à préciser que la réunion multi-syndicale sur le sujet s'est déroulée le vendredi 26 septembre.

Pour rappel, pour donner suite au premier plan de sobriété énergétique lancé en 2022, la RATP a réalisé 11 % d'économies d'énergie à fin 2024, ce qui représente 79 GWhs d'énergie par an (dont 56 GWhs d'électricité, 22 GWhs de chauffage et 2 GWhs de carburant).

Dans le cadre de son engagement sur la transition écologique, la RATP souhaite pérenniser le dispositif de fermeture partielle sur les sites tertiaires Val Bienvenue, Lyby et Maille Nord (remplaçant le site de Noisy Château qui a fait l'objet d'une fermeture) sur des étages et quartiers définis dans le dossier. La fermeture partielle de ces sites serait sur la période de fin d'année du vendredi 19 décembre 2025 (19h30) au dimanche 04 janvier 2026 inclus.

• Le site de Lyon Bercy a une superficie de 77 662 m² de plancher. Les bâtiments A et B (soit 23 000 m²) seront fermés du RDC au 9^{ème} étage avec les terminaux de chauffage Hors Gel, les systèmes de renouvellement d'air à l'arrêt, les équipements de tisaneries coupés, les services Workcafés fermés ainsi que le Business Center et le Restaurant d'Entreprise (3 800 m²). Seules 3 équipes seront sur sites : DSP/équipe courrier (RDC, bâtiment B), JUR/CRIC (qui a déménagé au 1^{er} étage du bâtiment C) et SUR au A4. Le bâtiment C (soit 8 000 m² pour une capacité de 540 postes) ainsi que les salles de réunion "Confluences", le Kiosque Digital et la PG (à l'entresol) ne seront pas concernés par le dispositif de fermeture.

Le nombre de personnes impactées par le dispositif sur Lyby est de 3 445 salariés (contre 2 404 l'année dernière) ce qui pose des questionnements à la commission sur la forte évolution d'effectif. Le gain réalisé sur 2024/2025 de cette de fermeture était de 15 653 euros.

• *Le site de Maille Nord a une superficie de 6 150 m² (moins grand que Noisy Château) et pourtant plus de salariés concernés par cette fermeture avec 596 salariés contre 232 pour Noisy Château. Les étages concernés sont les 1,2,8 et 9 de Maille Nord. Il est à noter que les personnes non-éligibles au TT, besoin métier ou toute autre contrainte pourront travailler sur le site de Shamrock ou au bâtiment C de Lyby. Le système de chauffage et d'éclairage ainsi que l'alimentation électrique des équipements seraient coupés, les équipements des tisaneries éteints et le Quai des Saveurs fermé. Le gain réalisé de Noisy Château sur 2024/2025 était de 12 078 euros.*

• *Le site de Val Bienvenue a une superficie de 38 564 m². La fermeture sera effectuée sur les mêmes bases que l'année dernière avec les mêmes dispositions. 3 260 salariés sont concernés par cette fermeture partielle contre 2 199 l'année dernière (constat également d'une forte évolution d'effectif). Le gain réalisé sur 2024/2025 était de 9 126 euros.*

À la suite des échanges en commission commune :

- *Il sera ajouté dans le document, les précisions suivantes :*
- *L'anticipation du redémarrage des systèmes de chauffage ;*
- *Le tableau des consommations d'énergie annuelles des sites de Lyby et Val Bienvenue ;*
- *Des précisions supplémentaires pour les personnes à besoins spécifiques ;*
- *Des précisions sur l'organisation de travail, dont le sort du Centre Médical de Lyby et l'infirmérie de VB. Une attention particulière est portée sur le nombre d'agents qui seront réellement sur sites,*

En effet, afin d'organiser le plan d'organisation des secours et les personnels médicaux sur sites, il est nécessaire de connaître, le plus rapidement possible, le nombre de salariés qui seront susceptibles d'être physiquement présents dans les locaux.

La loi prévoit en effet la présence d'une IDE dans les sites administratifs à partir de 500 personnes présentes, puis une IDE de plus par tranches de 1 000 salariés.

Si l'état des présences ne peut être obtenu, et suffisamment tôt, il serait donc nécessaire de laisser en place les services médicaux, pendant les congés de fin d'année.

- *Sont communiqués, lors de la commission, quelques chiffres sur le nombre de congés pris sur les 3 sites en période identique, sur 3 ans :*

	LYBY	VB	NOISY-LE-GRAND
2022	16 914	13 095	2 603
2023	15 008	9 259	707
2024	15 410	11 999	3 232

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BERGEAUD pour une déclaration de l'UNSA.

M. BERGEAUD.-

Fermeture des sites tertiaires : une fausse bonne idée

Le projet de fermeture des sites tertiaires fait actuellement l'objet d'un dialogue social, puisqu'il impactera directement l'organisation du travail des personnels concernés.

Mais contrairement au dispositif présenté l'an dernier, qui relevait encore de l'expérimentation, il s'agit cette fois de pérenniser la fermeture des bâtiments concernés, et donc de renouveler cette opération chaque année durant les vacances scolaires de fin d'année sans nouvel examen en instance.

Si cette mesure permet à l'entreprise d'améliorer son bilan carbone et de réaliser des économies, elle transfère en réalité une partie du problème sur les salariés, contraints de travailler à domicile en consommant leur propre énergie de chauffage et d'électricité.

Autrement dit, ce gain n'est vertueux qu'en apparence, puisqu'il ne réduit pas l'empreinte globale mais la déplace vers d'autres acteurs du même écosystème.

Plutôt que d'éviter le sujet, l'entreprise devrait s'attaquer à la racine du problème : l'état énergétique de ses bâtiments.

Certains, comme LYBY, ont certes été rénovés intérieurement par RRE pour mettre en place le Flex-office, mais leurs enveloppes extérieures restent de véritables passoires thermiques.

Un investissement dans une isolation performante serait bénéfique à la fois pour l'environnement et pour la qualité de vie au travail, en évitant que les agents ne subissent le froid en hiver ou la chaleur excessive en été, dans un contexte climatique de plus en plus extrême.

Un tel choix s'inscrirait pleinement dans la démarche RSE de la RATP. Par ailleurs, le lien persistant entre la fermeture des bâtiments et l'obligation de poser plusieurs RTT sur la période concernée accroît encore la rentabilité de l'opération au détriment des salariés, en réduisant leur droit à disposer librement de leurs jours de repos. C'est la double peine.

Pour l'UNSA Mobilité Groupe RATP, l'entreprise tente de verdier son image à moindre coût, mais fait payer la facture aux salariés. Et il n'est pas exclu que ce type d'opérations se multiplie, notamment en été, lorsque se posera la question du coût de la climatisation.

Pour l'UNSA Mobilité Groupe RATP, il serait juste que les gains réalisés soient partiellement reversés aux salariés sous forme d'une prime de télétravail, afin de compenser le surcoût énergétique supporté par chacun.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BERGEAUD. Monsieur BRILLAUD ?

M. BRILLAUD.-

FO RATP salue les efforts réalisés dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui ont permis de réduire de 11 % les consommations d'énergie depuis 2019. Cependant, nous rappelons que cette performance repose aussi sur l'implication quotidienne des agents et la fermeture temporaire de plusieurs sites tertiaires.

FO RATP soutient une démarche écologique responsable, mais refuse que la sobriété devienne une austérité. Nous demandons que les économies financières réalisées grâce à ces mesures, près de 10 millions d'euros (source : page 2 du dossier transmis aux élus), soient en partie reversées sous forme de prime au personnel ayant contribué à ces résultats. Cette redistribution serait une reconnaissance concrète de l'engagement collectif des agents dans la transition énergétique.

Pour FO RATP, la sobriété ne doit pas se traduire par des contraintes supplémentaires, mais par un partage équitable des bénéfices. Nous revendiquons donc une prime de sobriété énergétique versée chaque année, proportionnelle aux gains constatés. Enfin, nous rappelons que la RATP doit concilier performance environnementale, conditions de travail et reconnaissance salariale. Sobriété, oui – mais sans compromis social.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Des questions sont soulevées par les déclarations ou le rapport de la commission : l'évolution des effectifs, les précisions demandées en commission. On est bien conscient qu'il nous faut savoir le plus vite possible qui sera dans les bâtiments pour ajuster le fonctionnement de ces bâtiments, y compris en termes de service médical.

Mme LALAU-DESCHAMPS. - Bonjour à tous. Par rapport aux questions complémentaires qui nous ont été posées en commission, notamment sur les effectifs, il faut toujours bien expliquer les chiffres. Dans le dossier précédent, nous n'avions indiqué que les effectifs internes, parce que nous étions dans un dialogue social pour les internes EPIC. Nous n'avions donc indiqué que les effectifs internes EPIC. Cela ne veut pas dire grand-chose dans les bâtiments tertiaires, puisque LYBY héberge des externes et des filiales. Nous avons trouvé plus juste pour LYBY de mentionner l'effectif affecté à LYBY qui concerne les filiales, les salariés de l'EPIC, les internes et les externes. Nous sommes donc 3 445. Entre le dossier de l'an passé et celui qui vous est présenté, le postulat n'est pas le même.

Pour Val Bienvenue et Maille nord, nous avons pris les effectifs des dossiers sociaux qui sont passés en dialogue social, puisque nous sommes en train de faire un train de maintenance Val Bienvenue pour lequel nous sommes passés en dialogue social. Nous avons donc les effectifs cibles de Val Bienvenue qui sera remémoré, avec un effectif de 3 260. Idem pour Maille nord, nous avons fait le choix de retenir les effectifs internes et externes du dossier social de Noisy+. Nous avons jugé que c'était préférable puisque ce sont des dossiers que vous avez vus dans les dialogues sociaux sur ces projets. Je vous remercie parce que nous n'avions pas vu cet écart. De ce fait, nous avons l'explication.

Concernant la partie infirmerie et ce qui a été évoqué en CSSCT, vous avez un complément qui a été vu avec le Dr JOUANNIQUE lors de la commission. De manière transparente, 3 245 salariés seront affectés à LYBY pendant la période de fermeture. Néanmoins, compte tenu des mesures, de ce qui est mis en place, de l'information et de la communication sur la fermeture de site, on constate qu'il n'y a jamais plus de 92 personnes dans le bâtiment C. À ce titre, il est bien d'avoir eu deux années d'expérimentation.

Nous avons donc ajouté un paragraphe disant que compte tenu de l'expérimentation et du comportement des salariés pendant cette phase de fermeture, on n'atteindrait jamais le pic des 500 à LYBY et à Val Bienvenue. En tant qu'employeurs, nous assumons le fait qu'il n'est pas utile d'ouvrir une infirmerie. Dans la communication, nous rappellerons les consignes de site qui précisent la procédure en cas d'accident et qu'il faut appeler le PCC sécurité. Nous avons vérifié cet élément depuis la commission. Les deux PC sécurité de LYBY et Val Bienvenue, avec les pompiers, seront ouverts et capables d'intervenir pendant cette période.

Sur les bâtiments, l'entreprise entame un grand programme d'adaptation du patrimoine immobilier aux enjeux environnementaux. J'ai eu l'occasion de l'évoquer pendant la commission. Ce programme APIEE (A pour adaptation, P pour patrimoine, I pour immobilier, EE pour enjeux environnementaux) est en cours d'étude. Trois lots de bâtiments ont été identifiés et vont devoir subir un certain nombre de modifications bâimentaires pour répondre à la réglementation et au confort thermique des salariés. C'est évidemment la réglementation qui nous anime dans un premier temps. Toutefois, dans le cadre de l'accord QVCT, on y joint la partie confort thermique des salariés qui nous semble autant prioritaire que la réglementation.

Pourquoi la réglementation nous anime-t-elle ? Pour faire un programme de cette ampleur (160 bâtiments, 600 M€ sur 25 ans), il faut demander des financements. Quand on les demande à notre autorité organisatrice, c'est davantage le réglementaire qui peut initier la demande de financement. On est donc dans cette logique. On viendra vous voir en dialogue social quand on aura

une idée plus précise de ce que voudront dire ces adaptations. Pour certains bâtiments, elles pourront être significatives. Pour d'autres, elles seront plus proches d'un certain confort, plus souples. LYBY fera partie de la deuxième vague parce qu'à date, LYBY passe la réglementation de 2030. On privilégie en premier lot les bâtiments qui ne seront pas conformes en 2030, année où il faudra faire moins 40 % de consommation énergétique sur chaque bâtiment concerné et identifié. Les études de faisabilité devraient se terminer en mai 2026. On verra avec DRH comment vous informer progressivement de ce grand programme d'adaptation.

M. LE PRÉSIDENT..- Monsieur BERGEAUD ?

M. BERGEAUD..- Merci pour ces réponses. Pour la recherche des financements, je ne sais pas si cela existe, mais on n'a pas de programmes carbone ?

Mme LALAU-DESCHAMPS..- Dans le cadre du programme APIEE et de ce qui est à l'étude, il y a une étude d'ingénierie financière pour aller chercher le maximum de subventions européennes en lien avec les certificats d'économie d'énergie, tout ce que l'on pourra aller chercher en plus, au lieu de demander à notre autorité organisatrice. Cela fait partie du paquet global de l'étude que l'on est en train de mener.

M. LE PRÉSIDENT..- Monsieur BRILLAUD.

M. BRILLAUD..- J'avais une question sur les économies financières. Dans le dossier, il est indiqué 10 M€. Cette somme me paraît élevée par rapport au tableau qui figure dans le document. Est-ce une coquille ? Pouvez-vous m'expliquer ?

Mme MENACER..- Les gains financiers liés à la fermeture des sites ont été estimés site par site dans le tableau. Si on fait le cumul, la somme est un peu inférieure à 40 000 €.

Mme AZEVEDO..- 36 000 €.

Mme MENACER..- C'est une estimation des gains. Comme cela avait été souligné dans le dialogue social précédemment, ces gains vont fortement varier d'une année à l'autre. Si l'hiver est doux, on chauffe moins, on dépense donc moins en gaz, en chauffage. Les gains liés à la mesure de la sobriété sont ceux-là.

Les 10 M€ mentionnés au début du dossier sont les gains liés au plan de sobriété énergétique global de la RATP. Il faut comprendre que ce sont des consommations évitées. Nous avons valorisé en euros les gains réalisés grâce aux mesures de sobriété. Sans cela, nous aurions dépensé 10 M€ en plus. Ce n'est donc pas nécessairement une baisse sur la facture. Il y a en effet des effets volume sur lesquels on peut agir collectivement dans l'entreprise en maîtrisant nos consommations au juste besoin.

Il y a aussi des effets prix. Tout le monde a suivi la variation des prix avec la guerre en Ukraine. En tant qu'entreprise, nous avons été fortement exposés à ces situations. J'ai les chiffres relatifs à l'électricité. Pour vous donner un exemple, la facture globale de l'énergie s'élève à près de 345 M€. En 2024, celle de l'électricité est de 224 M€ contre 336 M€ en 2023. Cela ne veut pas forcément dire que l'on a fortement baissé la consommation d'électricité. Les prix ont baissé.

M. LE PRÉSIDENT..- Merci. Mme AZEVEDO.

Mme AZEVEDO..- Si je vous comprends bien, ces 10 M€ de gain sur la facture d'énergie à fin 2024 représentent à peu près trois ans ? C'est sur combien de temps ?

Mme MENACER.– Il s'agit du bilan à fin 2024. La dynamique du plan de sobriété est sur deux ou trois ans. Nous avons réussi à obtenir ces gains parce que les mesures en place ont été renforcées.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un gain cumulé.

Mme AZEVEDO.– Ce n'est pas seulement sur les fermetures de site. Ce gain est cumulé. Cela peut paraître perturbant dans le sens où cela apparaît comme cela dans ce dossier. On ne comprenait pas l'écart. Je vous remercie pour l'explication.

Je voudrais revenir sur vos propos relatifs aux effectifs. Vous nous avez précisé que c'était un dossier EPIC.

Mme LALAU-DESCHAMPS.– Oui.

Mme AZEVEDO.– Toutefois, des externes vont être impactés par la fermeture, ainsi que des filiales. L'effectif de l'EPIC n'est pas le seul concerné, puisque les externes ne seront pas là non plus. Je vais aller plus loin dans ma réflexion. Vous évoquez 92 personnes sur le bâtiment C. Il y en aura aussi dans les bâtiments A et B. Il nous faudrait un chiffre global des personnes qui restent, de même pour Val Bienvenue. On fait notre analyse par rapport à ce que vous nous dites, or on n'a pas connaissance de tous les chiffres. On a un bilan 2024, sachant que l'estimation de l'année dernière n'a rien à voir avec la finalité, il y a des différences. J'aimerais avoir ce complément d'informations. Merci.

Mme LALAU-DESCHAMPS.– Sur les deux précédentes années lors desquelles on a fait l'expérimentation, les filiales et les externes qui travaillent pour des directions de l'EPIC étaient concernés. C'est un jeu de périmètre de dialogue social. Celui que l'on fait avec vous au niveau du CSEC concerne les internes EPIC, mais la fermeture de site concerne l'ensemble du site.

Comment fonctionne-t-on d'un point de vue DRH ? Je laisserai Ludivine en parler parce qu'il y a un lien avec les DRH des filiales qui font de même.

Évidemment, les filiales sont dans la même dynamique, travaillent de la même façon et préconisent aussi de prendre des congés ou de télétravailler du fait de la fermeture du site, ou d'aller au bâtiment C s'il n'est pas possible de faire autrement. C'est surtout à LYBY qu'il y a des filiales. En l'occurrence, c'est ce qui a été fait par les filiales les deux dernières années. Sur la totalité du site, il n'y a jamais eu plus de 92 personnes par jour à LYBY, filiales et externes compris. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on a pensé, au moment de la construction du dossier de pérennisation de fermeture de sites, qu'il était plus logique de mettre l'ensemble des effectifs touchés, soit les 3 245 salariés pour LYBY, sachant que toutes les entités de LYBY, filiales ou pas, rentrent dans la même dynamique.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vais essayer de le dire autrement. Madame LALAU-DESCHAMPS a une double casquette : une casquette EPIC sur les effectifs et le dialogue social et une casquette hébergeur site sur l'organisation de la fermeture. Cette instance s'occupe du personnel de l'EPIC.

Plutôt que de vous éclairer partiellement en vous donnant seulement les chiffres du personnel de l'EPIC, nous essayons de faire une consultation efficiente en agrandissant le périmètre de l'information qui vous est donnée à la dimension "site hébergé". Le service médical dépend moins du nombre de personnes de l'EPIC qui viennent travailler que du nombre de personnes total. On essaie de jouer sur ces deux dimensions. On vous communique des informations sur le personnel de l'EPIC parce que c'est le rôle de l'instance, mais les modalités de fermeture dépendent de la totalité des personnes hébergées.

Mme AZEVEDO.– Parce que vous ne pouvez pas faire autrement non plus.

M. LE PRÉSIDENT.– Si, on vous a donné seulement les chiffres de l'EPIC sur les deux dernières années. Cette année, au fur et à mesure des discussions, on complète la nature des informations pour que le dialogue soit de meilleure qualité.

Mme LALAU-DESCHAMPS.– On a vu avec les filiales que parmi toutes les activités des filiales hébergées à LYBY, aucun métier ne nécessite d'être absolument sur site.

M. LE PRÉSIDENT.– Les modalités d'ajustement des organisations de travail dépendent de chaque entité juridique avec leur dialogue social propre.

Mme MENACER.– Au niveau du plan de sobriété, nous avons des échanges avec l'ensemble des filiales du Groupe qui s'inscrivent dans cette dynamique grâce notamment à un COPIL : *Energy managers*. Nous maintenons une animation Groupe. Sur le plan de sobriété, nous essayons de mettre en commun des idées, des initiatives et des objectifs. C'est important.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Monsieur TURBAN ?

M. TURBAN.– On souhaiterait que vous précisiez les impacts sur le télétravail. Il y a de vrais sujets de prise de télétravail aujourd'hui dans les bâtiments tertiaires. Chacun y va de son interprétation, malgré l'accord d'entreprise. Il y a des mises en application différentes selon les bâtiments. Tout le monde y va de son interprétation. On souhaiterait que le document précise les impacts et ce que l'on peut faire. Quand on le lit, cela laisse libre à chacun de faire comme il souhaite dans les équipes. Il a été demandé de préciser ce qu'il en est sur la partie situation de handicap et les postes adaptés parce qu'il y en a.

J'alerte. On ne partage pas, on vous l'a dit lors de la multi-syndicale. C'est la dernière fois que l'on parle du sujet aussi profondément. Vous avez décidé, en utilisant le terme de pérennisation, de ne plus avoir de dialogue social sur le sujet. L'année prochaine, il n'y aura qu'une information du président au CSEC et une dans les CSE. On trouve dommage qu'une présentation ne soit pas prévue comme vous le faites aujourd'hui, c'est-à-dire en multi-syndicale auprès des OS représentatives de l'entreprise, suivie d'une déclinaison en Commission économique au CSEC et dans les CSE respectifs.

Vous avez parlé de dialogue social de qualité, mais il prend en réalité fin aujourd'hui avec l'avis qui sera rendu le mois prochain. On parlera très peu du sujet dans les années à venir puisque vous avez décidé de supprimer ce dialogue. On vous demande de le maintenir, car cela pose un certain nombre de questions. Vous avez aussi parlé des adaptations bâtimentaires. Le dialogue social peut être le lieu pour évoquer ce sujet. On trouve dommage que vous mettiez fin à ces échanges. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Je prends votre point. On va regarder si dans le cadre d'une multi, on peut faire un bilan de l'année écoulée et parler des perspectives de l'année à venir, si on peut maintenir ce niveau d'information. Parmi les points évoqués par Madame MENACER, on y parle autant de transition énergétique que de conditions de la mise en œuvre de la fermeture. On va réfléchir à ce point.

M. BRILLAUD.– J'ai une question sur les effectifs. Vous estimatez la présence à LYBY à peu près à 92 personnes par jour, comme l'année dernière. La médecine du travail a fait une remarque sur l'infirmerie pour savoir si vous la fermez ou non. Vous dites que d'après la réglementation, il faut un minimum de 500 personnes pour maintenir l'infirmerie ouverte. Dans les effectifs, comptez-vous les étages souterrains où se trouvent le Kheops Paris, le GPSR, 300 salariés ? Au bâtiment A4, il y a aussi des effectifs du Département SUR. Comptez-vous cet effectif pour l'infirmerie ?

Mme LALAU-DESCHAMPS.– On est venu début 2025 dresser le bilan de la fermeture 2024. Quand on parle de 92 personnes, il s'agit du pic. Certains jours, il n'y a personne. On parle bien des effectifs des étages supérieurs de LYBY qui sont soumis à cette fermeture de site, auxquels on rajoute les effectifs affectés en infrastructure, à savoir les effectifs de SUR, de la PG. On n'atteint pas les 500.

Le Dr JOUANNIQUE avait évoqué des malaises graves qui peuvent survenir. Il est évidemment indispensable et important d'avoir une infirmerie, cela correspond à la réglementation du Code du travail. Je rappelle qu'en cas de malaise grave, il faut appeler le PCC sécurité en premier. Celui-ci fonctionnera en mode nominal pendant cette période de fermeture.

M. LE PRÉSIDENT.– MM. SARDANO, puis BOURGEOIS.

M. SARDANO.– Je vous remercie. J'ai une observation. L'année dernière, plusieurs collègues m'ont fait remarquer que de nombreux étages restaient allumés, ce que j'ai moi-même pu observer. Les salariés me disaient : on nous demande de rester à la maison pour faire des économies, mais le bâtiment est allumé. Cela fait le lien avec ce que disait M. BERGEAUD, n'est-ce pas plutôt une forme d'alibi et un gain sur les RTT et les congés ? Les étages sont illuminés. Ces réflexions étaient justifiées, j'ai pu moi-même le constater. Si on veut être vertueux, il faut l'être jusqu'au bout.

Mme GAUTHIER.– Sur les étages allumés, je ne sais pas si c'est pendant la période de fermeture ou d'autres soirs.

M. SARDANO.– En période de fermeture.

Mme GAUTHIER.– C'est possible, je ne sais pas, mais cela ne devrait pas être le cas. En revanche, que des étages soient allumés de manière sporadique, c'est une obligation sur des sites de cette ampleur, parce que des rondes d'agents de sécurité sont organisées la nuit. Il y aura donc forcément toujours un peu de lumière dans les sites. Vous avez parlé d'étages complètement illuminés, c'était peut-être un *bug*. Cela peut arriver dans le système d'éclairage et de sécurité. Il est normal que vous voyiez des lumières à certains étages, c'est en lien avec les rondes. Il faut garder un certain nombre de points allumés sur les étages.

M. LE PRÉSIDENT.– On peut avoir une vigilance cette année.

Mme GAUTHIER.– Je demanderai une vigilance particulière des équipes.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. M. BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS.– Y a-t-il eu un retour sur ces expérimentations de fermeture de site, qui n'en seront plus puisque cela va devenir annuel ? Comment les agents ressentent-ils le fait de travailler chez eux pendant toute cette période ? Un sondage a-t-il été réalisé auprès des agents concernés qui ne sont pas en RTT ni en vacances, mais qui travaillent de chez eux ?

Mme GAUTHIER.– Aucun sondage n'a été réalisé sur la population concernée. Toutefois, je parle en mon nom et en celui de ma direction SFD, je n'ai que des retours positifs par rapport à la pose de jours de congés et télétravail sur cette période.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vais compléter. Lors des multi, on nous dit qu'un nombre pas très important de personnes peut trouver un peu "raide" qu'on leur impose ces périodes de fermeture. La grande majorité dit que le fait de respirer collectivement par une prise commune de jours de congé

fait du bien à tout le monde, en revenant le 4 janvier avec une boîte mail à peu près normale. Je n'ai pas d'enquête sur la façon dont c'est vécu dans les équipes, mais l'intérêt des open spaces est que l'on croise tout le monde. Faire converger des congés communs à des dates communes fabrique une forme de repos collectif très apprécié. Il y a une minorité de personnes à qui cela ne convient pas, mais il y a le collectif et les individualités.

M. LE SECRÉTAIRE.– Cela figurait dans le document de l'année dernière. Dans les restaurants d'entreprise, les réfrigérateurs et congélateurs restent allumés ? Comme ce n'est pas précisé, je préfère poser la question par sécurité.

Mme LALAU-DESCHAMPS.– Cela figurait dans le dossier de l'année dernière, et on a oublié de le préciser. Cela montre que votre lecture est très attentive, on vous remercie. Cela pourra être noté au PV : les équipements de cuisine qui doivent nécessairement être allumés le resteront.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas une raison pour y laisser traîner des denrées.

M. LE SECRÉTAIRE.– Jamais ! On pourra laisser celles qui sont encore valables. Il ne faut pas gâcher.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de remercier les intervenantes pour les réponses apportées.

Monsieur le secrétaire, il n'y a pas de question sociale ?

V – QUESTION SOCIALE

M. LE SECRÉTAIRE.- Je vais faire un point sur les évolutions d'une association qui est aussi une OPC, Les Enfants du Métro. Nous sommes en discussion avec Les Enfants du Métro pour reprendre progressivement leurs activités à notre charge afin de n'avoir qu'une seule structure. Les Enfants du Métro cesseront progressivement leurs activités d'ici la fin de l'année. Tout cela se passe dans une ambiance calme et constructive. Je parle sous l'autorité du vice-président des Enfants du Métro, je pense que l'on va arriver à un consensus cohérent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous donner quelques informations sur l'US Métro. On est dans une relation assez conflictuelle avec l'US Métro qui occupe les locaux de la RATP sans accepter d'en payer les loyers. La RATP et l'US Métro s'assignent respectivement devant les tribunaux. La relation s'est tendue, en dépit du grand soutien que le CSEC, comme l'entreprise, a apporté à l'US Métro pour gérer sa transition. Je ne suis pas sûr que la gouvernance du club soit par ailleurs très exemplaire. Je voulais le porter à votre connaissance...

M. DELEFOSSE.- C'est peu de le dire !

M. LE PRÉSIDENT.- De temps en temps, des articles de journaux paraissent, c'est la raison pour laquelle je me permets de vous donner ces informations. Il faut en prendre un peu et en laisser beaucoup. Si vous avez besoin d'informations, on est à votre disposition.

Monsieur GAUTHERON ?

M. GAUTHERON.- C'est un tout autre sujet pour partager l'information. Des représentants de la CGT entendent dans différentes BU des éléments sur la date des prochaines élections professionnelles de la RATP. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir la même information de la part de la direction et de savoir si un calendrier est arrêté ou pas aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Non.

M. GAUTHERON.- Cela permettrait de clarifier la situation et de tenir compte ou pas de ce qui peut être...

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que vous préparez le dossier, je l'espère, cela permettra d'avoir des discussions fructueuses rapidement. On prépare aussi le sujet qui est important, complexe et inédit. Il n'y a pas beaucoup de références sur lesquelles s'appuyer. Nous y travaillons et à la RATP, lorsque des thématiques telles que celles-ci sont abordées en réunion, la moitié de la RATP le sait l'heure suivante. On est en phase de préparation.

M. GAUTHERON.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous souhaite une bonne fin de journée et une bonne fin de semaine. On se revoit le 5 novembre.

La séance est levée à 9 heures 49.

Frédéric SARRASSAT
Secrétaire du CSEC RATP



